

## Motion adoptée lors de l'assemblée des personnels

Le 5 avril 2024, les personnels de l'Université Clermont-Auvergne qui contribuent à la formation des enseignants se sont réunis en assemblée et ont étudié le document de travail émanant du gouvernement, intitulé « Les écoles normales du XXI<sup>e</sup> siècle », daté du 13 mars 2024.

Ils relèvent que le projet proposé vise, pour le MENJ, à reprendre en main et à standardiser la formation des enseignants en proposant « une maquette nationale unique » qui est sous-tendue par la volonté d'imposer un modèle unique (cf. les propositions du conseil scientifique de l'éducation nationale) : comment une formation pourrait-elle être assurée par l'université, garante de la liberté académique, alors qu'elle imposerait une pensée pédagogique unique (cf. « *La régression des libertés académiques* » dans le journal *Le Monde*, 3 avril 2024) ?

Ils notent aussi que la direction serait dorénavant confiée à un Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche disciplinaire qui serait « responsable du profil et de l'affectation des enseignants, et ce, quel que soit le ministère de rattachement avec pour objectif un renouvellement régulier ». Les critères de sélection tels que « expérimentés » ou « repérés » par les tutelles sont pour le moins flous et arbitraires.

Bref, la création des Écoles Normales Supérieures du Professorat (ENSP) consiste finalement en la création d'une nouvelle structure sous la double tutelle du MENJ et du MESR mais exempte de toutes les caractéristiques universitaires.

En résumé, les auteurs de ce projet disqualifient nos métiers, attaquent nos statuts et vont à l'encontre de l'article L.141-6 du code de l'éducation (2000) qui garantit que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. »

Une formation universitaire de haut niveau aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, indispensable pour répondre aux défis de notre société, doit être construite en toute transparence et en impliquant l'ensemble de ses acteurs et actrices.

Les signataires de ce texte demandent donc instamment au MESR, à France Université et à la Conférence des Doyens de Facultés de peser pour que de réelles négociations s'engagent avec des personnels et leurs représentants.